

FEUILLE DE RENSEIGNEMENTS – ADULTE- 2021/2022**AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ENREGISTREE EN CAS DE DOSSIER INCOMPLET**

Nom : Prénom :

Date de Naissance : / /

Profession :

N° de votre travail: votre portable :

Nom du conjoint : Prénom.....

Profession :

N° de travail du conjoint : Portable du conjoint :

Adresse :

N° de téléphone du domicile :

Nombre d'enfants :

Email :

Email pro :

Le décret n° 2021-564 du 7 mai 2021 modifie et complète les articles L. 231-2 et L. 231-3 du Code du sport relatifs au certificat médical. Il prévoit qu'il n'est désormais plus nécessaire, pour les mineurs, et les majeurs de produire un certificat médical pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence dans une fédération sportive ou pour l'inscription à une compétition sportive organisée par une fédération.

Vous pouvez consulter le questionnaire destiné aux majeurs sur notre site dansesLM.fr, le remplir et le garder.

Si vous avez répondu « NON » à toutes les rubriques du questionnaire de santé, vous devez obligatoirement renseigner, signer et remettre une attestation sur l'honneur d'aptitude médicale, ci-après.

Si vous avez répondu « OUI » à une des questions, vous devez consulter un médecin qui devra établir explicitement l'absence de contre-indication à la pratique de la danse que vous souhaitez pratiquer. Et vous devrez obligatoirement remettre le certificat médical à Danses LM, qui le conservera.

Par ailleurs, nous vous informons expressément que le questionnaire de santé que vous avez renseigné, vous est réservé. Vous n'avez pas à le remettre à notre association. Il est confidentiel.

Nous vous informons aussi que les réponses apportées au questionnaire de santé relèvent de votre responsabilité exclusive.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR D'APTITUDE MEDICALE

Je soussigné (e) : Madame – Monsieur (1)

NOM :

PRENOM :

Demeurant:.....

.....

Adhérent(e) de l'association Danses LM pour la saison 2021-2022, certifie à ce jour :

- ne pas fournir de certificat médical de mon médecin traitant à l'association Danses LM,
- être en bonne condition physique, ne souffrir d'aucune blessure, maladie cardiaque ou respiratoire,
- reconnaître la nature des activités auxquelles je m'inscris,
- être conscient(e) des risques que j'encoure

et atteste sur l'honneur ne pas avoir de contre-indication et être apte à pratiquer toutes les activités proposées par l'association Danses LM.

Par la présente, je décharge l'association Danses LM et ses responsables de toute réclamation, action juridique, frais, dépenses et requêtes dus à des blessures ou dommages occasionnés à ma personne lors de ces activités.

Je suis parfaitement conscient(e) que cette déclaration pourra être produite en justice et que toute fausse déclaration de ma part m'expose à des sanctions pénales ou civiles.

Je m'engage à informer l'association Danses LM de tout changement concernant mon état de santé.

Fait à Le

Pour dire et valoir ce que de droit,

Signature obligatoire :

(1)Rayé la mention inutile

J'autorise les responsables à prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires en cas de blessures ou d'accident.

Contre indications médicales :

Personne à prévenir en cas d'urgence et son numéro de téléphone :

.....

Médecin : Nom : Téléphone :

Je certifie que je suis bien couvert(e) par une assurance responsabilité civile familiale :

Oui

Non

→ L'Association rappelle que son assurance ne couvre pas les dépenses consécutives à une blessure provoquée par l'élève à lui-même. Toute blessure accidentelle ou résultant d'un comportement inadéquat ne saurait engager la responsabilité de l'association.

- **TARIFS DES COTISATIONS ANNUELLES PAR COURS** : hip hop, jazz, classique : 32 cours à l'année.

150€ pour 45mn	190€ pour un cours d'1h	215€ pour un cours d'1h30	50€ en plus pour les Envoyées
----------------	-------------------------	---------------------------	-------------------------------

- **REDUCTIONS FAMILIALES (à soustraire à la cotisation annuelle)**

2 cours : 20€	3 cours : 40€	4 cours : 60€	5 cours : 80€
---------------	---------------	---------------	---------------

- **CALCUL COTISATION ANNUELLE :**

	NOM DU COURS	TARIF
Cours 1		
Cours 2		
Cours 3		
Cours 4		

Cotisation cours :
-Réduction familiale :
Total à régler :

- **REGLEMENT COTISATION ANNUELLE**

Chèques Espèces Chèques Vacances

Chèque(s) libellé(s) à l'ordre de l'association Danses LM

NOM EMETTEUR CHEQUE(S) :

	1 ^{er} chèque encaissé en octobre	2 ^e chèque encaissé en janvier	3 ^e chèque encaissé en avril
Montant du chèque			
Numéro du chèque			

- **COSTUME**

Un costume sera réalisé par l'adhérent ou son responsable légal : OUI NON
(Entourer la réponse)

Si NON, l'association propose de le prendre en charge contre 20€ de fabrication.

CHEQUE 20€ à l'ordre de Danses LM, **encaissé dès la réalisation du costume**. En cas de non réalisation il sera détruit. Les nouveaux accessoires peuvent être à la charge du danseur.

- **TARIF DE L'ADHESION FAMILIALE ANNUELLE**

Adhère à l'Association Danses LM pour la saison 2020/2021.

10€ pour l'adhésion, en chèque à part, à l'ordre de danses LM. Adhésion familiale annuelle.

Cadre réservé Danses LM

Hip-hop / Classique / Jazz

Jour
Heure

- J'accepte le règlement intérieur en date du 10 juin 2021 ci-joint, je le signe précédé de « lu et approuvé ».
- 10€ adhésion danses LM
- 20€ chèque costume

Fait à La Mézière, le

Signature du (des) parent(s) ou du responsable de l'élève
Précédée de « lu et approuvé »

REGLEMENT INTERIEUR 2021/2022

A signer, précédé de « lu et approuvé » et à remettre à l'inscription

Le présent règlement a été adopté en réunion de bureau. Il permet de définir le bon fonctionnement de l'association DANSES LM, la sécurité de nos adhérents et l'ensemble des responsabilités auxquelles nous devons faire face.

1- COTISATIONS / ADHESIONS :

- L'adhésion de 10€, obligatoire, inclut les frais de dossier et ouvre droit à 2 cours d'essai.
- La cotisation est exigible en début d'année même pour les paiements différés.
- Les coupons sport du conseil régional ne sont pas acceptés. Seuls les chèques vacances sont autorisés.
- Eviter autant que possible les paiements en espèces.
- Les chèques sont libellés à l'ordre de **Danses LM** et datés du jour.
- Pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement de cotisation ne sera fait.
- Les cours de hip hop et de danse classique commencent à 8 ans au premier cours.

2- PIECES A FOURNIR :

- La feuille de renseignements..
- Un chèque de 10€ pour l'adhésion.
- Un chèque de 20€ pour la réalisation du costume si besoin.
- Règlement intérieur 2021-2022 signé, précédé de « lu et approuvé »
- Tout dossier incomplet sera refusé.

3- OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION :

L'association s'engage à mettre à disposition des élèves un professeur de danse diplômé.

L'association s'engage à prévenir en cas d'absence du professeur par avance sauf éléments non prévisibles (accidents ou catastrophes non prévisibles).

La responsabilité de l'association ne peut être engagée en dehors des heures de cours.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vols d'objets ou d'effets personnels pendant les cours.

4- OBLIGATIONS DE L'ADHERENT :

Les parents des élèves mineurs sont tenus de s'assurer de la présence du professeur au début du cours. Ils doivent également prendre leurs dispositions afin de récupérer leur enfant à la fin du cours.

Afin que les cours se passent dans les meilleures conditions possibles, l'accès à la salle de danse et aux vestiaires est réservé strictement aux danseurs.

Un groupe ne peut fonctionner sans la bonne volonté de tous et le respect de chacun. Aussi nous insistons sur la nécessité de respecter :

1- les horaires des cours pour leur bon déroulement.

2- une tenue de sport obligatoire différente de la journée. (Short, leggings, jogging, tenue de classique, baskets, chaussons...) A revoir avec le professeur en début d'année.

3- Les professeurs, les membres de l'association et les élèves entre eux.

Chaque élève en cours est placé sous la responsabilité et l'autorité des professeurs et membres de l'association.

Chaque professeur tient un registre des absences et manquements (retards, absences justifiées ou pas, tenue, cheveux attachés, comportement...) Après trois remarques, l'élève sera dispensé d'un cours avec courrier ou mail aux parents pour les mineurs. Trois autres remarques entraîneront une exclusion définitive.

Tout manquement au règlement intérieur, toute calomnie ou diffamation de la part d'un adhérent ou de son responsable légal entraînera le renvoi définitif irrévocable de l'élève par l'association Danses LM sans qu'aucun remboursement ne puisse être exigé.

Vous êtes tenus de **prévenir toute absence** au cours par mail, afin que le professeur sache combien d'élèves seront présents pour les chorégraphies.

Le professeur est seul responsable de la mise en place de ses chorégraphies et du choix des placements dans le spectacle de fin d'année. Il est aussi le seul en capacité à faire ses groupes.

Le professeur chorégraphe est propriétaire pour l'année en cours de l'ensemble chorégraphique présenté le jour du spectacle. **Toute utilisation de la chorégraphie pour une autre représentation que celle du gala de fin d'année est interdite.**

Le spectacle de fin d'année se déroulant sur deux jours (samedi soir et dimanche après-midi), **les danseurs sont tenus d'assister aux deux représentations. Si un élève ne peut être présent à l'une ou l'autre, il ne participera pas au spectacle. Il est obligatoire d'être présent aux répétitions et aux filages avant le gala.**

La **non-participation** d'un élève au gala doit être annoncée au **mois de janvier**.

Le gala étant filmé et photographié par des professionnels, **il est interdit de filmer et/ou de prendre des photos durant le spectacle.**

Si l'élève a un problème auditif, il doit impérativement avoir des bouchons d'oreille le jour du gala.

Un costume sera à réaliser par l'adhérent, avec le tissu acheté par l'association, et remis après le spectacle de fin d'année à l'association, qui en est le propriétaire. Si l'adhérent ne souhaite pas réaliser le costume, il peut mandater l'association pour le confectionner, moyennant un chèque de 20€ à l'ordre de Danses LM, encaissé dès la réalisation du costume. En cas de non réalisation il sera détruit. Les nouveaux accessoires peuvent être à la charge du danseur.

L'élève doit respecter les locaux de danse et les laisser propres y compris le jour du spectacle.

Afin de transmettre les informations le plus efficacement possible, les adhérents sont tenus de prévenir le bureau en cas de changement d'adresse postale et/ou mail.

5- DROIT A L'IMAGE :

L'association se réserve le droit de photographier et filmer votre enfant notamment pendant le spectacle de fin d'année (réalisation de DVD et photographies alimentant le site internet de l'association). Le refus de prise de vue entraînera l'éviction de l'enfant du spectacle.

6- ASSURANCE :

L'association met à la disposition de ses adhérents le texte de la police d'assurance qu'elle a souscrite.

L'élève doit souscrire une responsabilité civile individuelle au minimum. L'association vous conseille de prendre pour toutes vos activités sportives une assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels qui pourraient se produire lors de la pratique de votre activité sportive.

7- PLANNING DES COURS :

Les cours sont dispensés de septembre à juin et suivent le calendrier des vacances scolaires. Le planning des cours établi avant la rentrée est un planning prévisionnel. Il est susceptible d'être modifié selon le nombre d'élèves inscrits. L'association se réserve le droit d'annuler ou de modifier la programmation des cours en cas d'inscriptions insuffisantes. Les horaires sont établis en début de saison en fonction du nombre d'inscrits et de la disponibilité des salles.

8- RGPD : Règlement général sur la protection des données

L'adhésion emporte acceptation du protocole RGPD qui est mis à disposition de chaque adhérent sur demande.

L'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement. (Inscription sous réserve de l'ouverture du cours). Le bureau peut à tout moment apporter des modifications à ce règlement.

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE

NOM ET PRENOM DU REPRESENTANT LEGAL

SIGNATURE DU REPRESENTANT LEGAL OU DE L'ADHERENT (Précédée de la mention « Lu et approuvé »)